



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2025**

Ordre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et 23 juin 2025.**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
  - 2.1. Représentations
  - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1 ~~Rapport de la Commission Equipements publics du 2 septembre 2025, concernant le Centre sportif du Blanché.~~
  - 4.2 ~~Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 8 septembre 2025, concernant les « Rez actifs ».~~
- 5. Projets de délibération :**
  - 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire destiné au développement du centre sportif du Blanché de la Ville du Grand-Saconnex.
  - 5.2 ~~Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au développement de la stratégie rez-de-chaussée actifs de la Ville du Grand Saconnex~~
- 6. Propositions du Conseil administratif**
  - 6.1 Présentation du budget 2026
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions :**
  - 8.1 PLR « Protéger les habitants du surcroît du trafic routier dès la fermeture de la route de Ferney ».
  - 8.2 PLR « Mettre en place une Charte de bonnes pratiques en matière de recrutement des futur-e-s candidat-e-s au CM et CA de la Ville du Grand-Saconnex ».
  - 8.3 PLR « Soutien aux sociétés et associations locales dans les projets Carantec, Marronniers et Susette ».
- 9. Résolutions**
  - 9.1 Résolution à l'attention du Conseil d'État de la République et canton de Genève :  
*Laisser libre de toute construction les parcelles non encore bâties attenantes au parc du Marais, et ce dans la perspective d'agrandir ledit parc et de valoriser les espaces de pleine terre.*
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
  - 11.1 Pétition « Non à l'école prison ».
  - 11.2 Autres propositions



## 12. Communications et divers

### 12.1. Agenda

### 12.2. Autres communications / Remarques

#### Personnes présentes :

Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) — Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) - Guy GIROD (Le Centre – Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) -- Gabrielle LE GOFF (MCG) *départ à 23h05* – Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) — M. Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) *départ à 22h45* – Thierry PONCET (VERTS) — Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) *départ à 23h05* - Yann SIMETH (PS) – Eric STEINER (PLR) — Carole STUDER, Présidente (VERTS)

#### Suppléant-e-s :

- M. Zoltan BERENTES (PLR)
- M. Alex PETRACHKOV (PLR)
- M. Cruz EYA NCHAMA (PS)

#### Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- Mme Nathalie MACHERET, Procès-verbaliste

#### Personnes absentes :

- M. Matthieu STEINER (PLR), Vice-Président
- Mme Carla RUTA (PS) remplacée par M. Cruz EYA NCHAMA
- José CABEZA (PLR) remplacé par M. Alex PETRACHKOV (PLR)
- M. Raphaël HARDMEYER (PLR) remplacé par M. Zoltan BERENTES

La Présidente ouvre la séance à 20h10 et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. La Présidente demande une minute de silence pour M. Eric WILLEMIN, beau-père du Conseiller municipal M. SIMETH, décédé le 25 juillet 2025.

La Présidente passe ensuite la parole au public ; les questions sont notées par la Secrétaire et seront reprises au point 10.

La Présidente demande le retrait de l'ordre du jour des rapports de commission 4.1 et 4.2 qui n'ont pas été remis par les Rapporteurs des Commissions Équipements publics et Aménagement du territoire. Ainsi, elle demande l'annulation de la délibération 5.1. Finalement, la Présidente demande d'ajouter la Résolution relative au projet de 4<sup>e</sup> mise à jour du plan directeur cantonal « Genève 2030 » en point 9.2 à l'ordre du jour. Cette demande a été formulée par les commissaires de la Commission Aménagement du territoire et mobilité.

M. POMATTO demande que la délibération 5.1 soit maintenue à l'ordre du jour et soumise au vote lors de la séance de ce soir, conformément à l'article 37 du règlement du Conseil municipal. Il invite les membres du Conseil municipal à se prononcer favorablement sur cette délibération et à ne pas en reporter l'examen, afin de permettre l'avancement des travaux du Centre Sportif du Blanché.

M. SIMETH indique que le rapport de la Commission Équipements publics a été fait mais qu'il n'a pas été accepté par les commissaires.



La Présidente, également présente en tant que remplaçante auprès de la Commission Équipements publics, informe qu'il avait été convenu que ce rapport soit modifié et envoyé aux commissaires pour validation avant la séance de ce soir, ce qui n'a pas été fait.

M. GIROD, Rapporteur de la Commission Équipements publics, confirme que le rapport n'a finalement pas été envoyé aux commissaires de ladite Commission. Cependant, il propose d'en faire lecture et ainsi de conserver la délibération comme suggéré par M. POMATTO.

La Présidente confirme que la délibération 5.1 est conservée à l'ordre du jour, malgré l'annulation du rapport 4.1.

La Présidente passe au vote des modifications de l'ordre du jour.

**Celles-ci sont acceptés par 18 « oui », 0 « non » et 4 abstentions.**

Au vu de l'annulation du rapport 4.1, elle demande de conserver la délibération 5.1 et passe au vote.

**Celle-ci est approuvée par 22 « oui », 1 « non » et 1 abstention.**

**1. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et 23 juin 2025**

La Présidente demande s'il y a des remarques au procès-verbal du 2 juin 2025.

Mme TISSOT-BUCHOUX donne lecture d'un courrier reçu du Service des affaires communales (SAFCO) qui stipule que les votes des séances du 2 et 23 juin 2025 de Mme TOPOR-POP, en qualité de membre suppléante de Mme PRUNCU-CUTILE, sont nul et non avenu, Mme PRUNCU-CUTILE n'ayant pas prêté serment et ne pouvant donc pas être valablement suppléés. Cela concerne également les votes de M. BERENTES, en qualité de membre suppléant de M. HARDMEYER, pour la séance du 02 juin 2025. Mme TISSOT-BUCHOUX ajoute que de nouveaux votes ne sont pas utiles car cela n'a aucune incidence sur le résultat des votes de ces deux plénières.

Mme EDELENBOS demande de corriger son nom en page 9.

Mme PERROTIN DURET demande d'enlever le trait d'union dans son nom de famille et de corriger les noms de famille de M. GENINCHAULT, Mme LEGERET-COULIBALY et M. HARDMEYER.

M. E. STEINER demande de corriger le nom de famille de M AGOSTINETTI.

La Présidente passe au vote du procès-verbal du 2 juin 2025.

**Celui-ci est approuvé par 23 "oui", 0 "non", 1 abstention.**

La Présidente demande s'il y a des remarques au Procès-verbal du 23 juin 2025.

M. PONCET a relevé beaucoup d'imprécisions ainsi que des erreurs d'orthographe et notamment des noms de famille ; celles-ci seront communiquées à la secrétaire en charge du Conseil municipal par email.

M. DE JONG demande de corriger en page 8 le fait que cela concerne « la piste cyclable à la voie du Coin depuis les Crêts de Pregny » et non l'inverse.

Mme ECKERT a également relevé des imprécisions de ses interventions en pages 4, 8, 9 et 11 qu'elle demande de corriger. Elle les communiquera à la secrétaire en charge du Conseil municipal par email également.

La Présidente passe au vote du procès-verbal du 23 juin 2025.

**Celui-ci est approuvé par 22 "oui", 0 "non", 2 abstentions.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**



2.1 Représentations par le Bureau du Conseil municipal :

- 26 juin Distinctions sportives
- 1<sup>er</sup> août Fête national
- 23 août Spaghetti party du parti LCVL
- 26 août Visite du Centre fédéral d'asile (CFA)
- 31 août Brunch à la Ferme du Pommier

2.2 Courriers :

- ACG – décisions de l’Assemblée générale du 25.06.2025.
- Courrier de M. ZANELLI : La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire le courrier et propose de le renvoyer au Conseil administratif pour traitement.  
La Présidente passe au vote du renvoi du courrier au Conseil administratif.  
**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**
- Courrier de M. GONZALEZ : La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire le courrier et propose de le renvoyer au Conseil administratif pour traitement.  
La Présidente passe au vote du renvoi du courrier au Conseil administratif.  
**Celui-ci est accepté par 22 « oui », 0 « non », 2 abstentions.**
- Courrier de l’Association des Habitants du Chemin Bonvent (AHCB) : La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire le courrier et propose de le renvoyer au Conseil administratif pour traitement.  
La Présidente passe au vote du renvoi du courrier au Conseil administratif.  
**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**
- Les Verts – Audit de nos comptes de campagne.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

Avant d’aborder les éléments de communication prévus, M. JIMAJA souhaite répondre brièvement à la question soulevée dans le courrier de l’Association des Habitants du Chemin Bonvent, a été transmis au Conseil d’administration pour traitement. Il conviendrait que cette association prenne acte du fait que, bien que le canton ait émis certaines réserves concernant le secteur de la Susette, il maintient sa décision de construire dans la zone du Marais. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle une résolution sera soumise à l’assemblée, que M. JIMAJA invite à soutenir.

M. JIMAJA passe ensuite aux communications. Il aborde la pétition des Verts intitulée « Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d’accompagnement dès l’ouverture de la route des Nations », traitée par la Commission des Pétitions du Grand Conseil lors de ses séances des 6 décembre 2024 et 27 janvier 2025. Le rapport P2230-A a été déposé le 22 mai 2025 sur le site du Grand Conseil. La pétition a été officiellement déposée sur le bureau du Conseil le 20 juin 2025, ce qui signifie qu’aucune suite ne lui sera donnée. Toutefois la portée est moindre que celle d’un classement. L’enregistrement du dépôt ainsi que le rapport peuvent être consultés en ligne via le site <https://ge.ch/grandconseil>, en saisissant le numéro de la pétition « P°2230 » dans le champ prévu à cet effet. Finalement, M. JIMAJA informe qu’une réponse du Grand Conseil sera prochainement adressée aux pétitionnaires.

Il poursuit concernant le Fond communal pour la Transition écologique et informe que la subvention pour la période 2025–2029 a été approuvée et est entrée en vigueur.

Par ailleurs, le Plan localisé de quartier (PLQ) Carantec est entré en force, aucun recours n’ayant été déposé auprès du Tribunal Fédéral.

M. JIMAJA demande à la Présidente s’il peut poursuivre avec les communications relatives aux Grands Travaux, ce à quoi elle acquiesce.

Il reprend la parole concernant l’implantation du tram des Nations (TNGS) et informe que les deux statues en marbre, Adam & Ève, ont été déplacées au Chapeau-du-Curé le mercredi 10 septembre dernier, à la suite d’une séance entre le Service de l’aménagement du territoire (SATPE) et l’artiste, visant à valider le protocole de récupération. Pour rappel, le Conseil municipal avait voté la destruction



de l'œuvre afin de permettre ce déplacement ; à défaut, il aurait fallu attendre 70 ans ou le décès de l'artiste pour pouvoir agir. Une étude préliminaire est en cours au Chapeau-du-Curé afin d'évaluer quel nouvel espace pourra accueillir cette œuvre.

M. JIMAJA informe également que le trou situé sur la route de Ferney, présent depuis plus de 20 ans, est en cours de remblayage.

Il précise que les travaux préparatoires du TNGS ont débuté aujourd'hui. La route de Ferney est désormais fermée dans les deux sens entre le chemin des Morillons et à hauteur du chemin du Petit-Saconnex et l'avenue de l'Ariana. Des informations concernant l'impact sur la mobilité dans le secteur sont disponibles sur le site de la commune. De plus, un pavillon d'information est à disposition de la population pour répondre aux questions dès aujourd'hui. Il se trouve à l'angle du chemin du Pommier et de la route de Ferney, à l'emplacement des installations de chantier. Les horaires d'ouverture sont les suivants : les 15, 18 et 24 septembre 2025 de 16h00 à 19h00, puis à partir du 8 octobre 2025, tous les deuxièmes mercredis du mois de 15h00 à 18h00.

Enfin, M. JIMAJA informe que les travaux de réaménagement du parc Château Pictet ont débuté et devraient se terminer en mars 2026. Le planning pourra évoluer en fonction des aléas du chantier et/ou des conditions climatiques.

M. GIROD demande à M. JIMAJA de confirmer que la dernière législature avait voté la destruction de l'œuvre Adam & Ève.

M. JIMAJA le confirme.

Mme TISSOT-BUCHOUX présente les nouveaux collaborateurs de la commune :

- Mme Angela BARAHONA, apprentie horticultrice au service des Parcs.
- Mme Marjorie LOTTAZ, animatrice communautaire au service de l'Action sociale et communautaire.
- M. Timothé TRIPOLI, assistant en communication au Secrétariat général.
- M. Enzo CACCIAPIAGLIA, ouvrier qualifié au service de la Voirie.

Elle leur souhaite la bienvenue.

M. POMATTO informe les associations de l'installation d'un nouveau lave-vaisselle et d'une machine à glaçons au Four à pain.

Par ailleurs, au Centre des loisirs, en raison d'un retard du fournisseur, la cuisinière ne sera livrée qu'en octobre prochain, il reviendra ultérieurement sur la demande de remplacement d'une des fenêtres.

M. POMATTO poursuit et indique avoir reçu un rapport de l'Université Populaire Albanaise (UPA), également appelée Université des Cultures du Monde, concernant les cours « Le Français en été », organisés cet été dans les parcs sur l'ensemble du canton.

Ces cours ont rencontré un vif succès au Grand-Saconnex: l'UPA a dû renforcer le nombre d'enseignants, le nombre d'inscriptions ayant largement dépassé les prévisions. Au total, 203 personnes ont participé, dont 92 débutants, 56 faux débutants et 55 personnes de niveau intermédiaire. La répartition par genre était de 49 % de femmes et 51 % d'hommes, avec un âge moyen d'environ 31 ans.

Un espace d'accueil pour les enfants avait été prévu afin de permettre aux parents de suivre les cours ; 213 enfants âgés de 6 mois à 12 ans y ont été enregistrés.

Trente-trois langues étaient représentées. L'UPA s'est déclarée très satisfaite des résultats, d'autant plus que la météo a été clémente.

Cette opération, financée par le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC), est à renouveler.

### **3.2 Suspens du Conseil municipal**

Mme CAVALIERI demande pourquoi elle n'a pas reçu de réponse à sa question sur les consignes relatives à la vaisselle réutilisable, bien que le délai soit écoulé.

M. DE JONG signale également l'absence de réponse à sa question concernant le P+R.

### **4. Rapports : néant**

### **5. Projets de délibérations :**



5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire destiné au développement du centre sportif du Blanché de la Ville du Grand-Saconnex

La Présidente fait voter l'entrée en matière de la délibération.

**Celle-ci est acceptée à l'unanimité**

La Présidente passe la parole à M. POMATTO, qui remercie l'assemblée d'avoir accepté de voter cette délibération, malgré l'absence du rapport de la Commission des Équipements publics. Il souligne que cette décision permet de ne pas reporter le délai référendaire, d'avancer sur le projet, et d'éviter de laisser les architectes et les mandataires dans l'expectative.

Concernant cette délibération, M. POMATTO précise que la demande de crédit supplémentaire fait suite à une sollicitation de l'État, via l'Office cantonal de l'énergie. Dans son dernier procès-verbal, celui-ci a signalé que les cinq systèmes de chauffage du Centre sportif étaient obsolètes et que les radiateurs installés dans les différentes halles étaient particulièrement énergivores.

L'État souhaite donc connaître les intentions de la commune en matière de modernisation de ces infrastructures.

Dans ce même procès-verbal, il est également mentionné que les vestiaires ne sont plus conformes aux normes en vigueur. Un audit énergétique réalisé en 2021 a confirmé l'obsolescence effective des infrastructures. M. POMATTO ajoute que, suite à un récent sondage, cette rénovation est également attendue par les habitants. Suite à une étude menée en 2023, il a été proposé de construire un nouveau bâtiment au fond du Centre sportif. En 2024, dans le cadre de la première phase du projet, un mandat d'architecture a été confié à une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes et de spécialistes du sport. Cette équipe a consulté l'ensemble des services de l'État afin de déterminer les marges de manœuvre disponibles sur le site. Il en est ressorti que les nouvelles constructions devaient s'appuyer sur les zones et les bâtiments existants, et non être réalisées sur de la pleine terre. Ce nouvel élément a modifié le projet.

Après cette première phase, un vote de crédit par le Conseil municipal a eu lieu, et les difficultés rencontrées ont été exposées par les mandataires. L'étude financière réalisée en amont était largement en retrait du coût actuel. Dès lors, plusieurs variantes ont été présentées en commission. La première variante conserve les sports actuels, soit le tennis, la pétanque et le football. La seconde variante intègre une salle de gym et de padel ainsi que le tennis de table.

Les équipements seraient neufs, adaptés aux goûts actuels et aux attentes des associations sportives avec un renforcement de certains sports, comme le tennis de table. Ce projet répondrait à la fois à l'augmentation de la population sur les 20 prochaines années et répondrait ainsi aux exigences énergétiques. La version la plus complète du projet a été votée et est estimée à CHF 40 millions de francs avec un partenariat public-privé. Afin de poursuivre l'étude, un crédit complémentaire est proposé. Il viendrait s'ajouter au premier crédit voté en décembre 2024. Ce complément représente environ 12% à 13 % du montant global, ce qui correspond aux normes de crédit d'étude en vigueur dans le canton de Genève.

La Présidente ouvre la discussion

M. PETRACHKOV demande si l'intégration éventuelle de jeux pour enfants est incluse dans les variantes proposées.

M. POMATTO précise que le centre sportif n'a pas vocation à accueillir ce type d'aménagement. Il indique qu'une rénovation des jeux pour enfants est envisagée au Parc des Délices, accompagnée d'une volonté d'agrandir les espaces de jeux au Parc Sarasin. Aux aménagements envisagés au Parc Sarasin s'ajoutent une zone de « work-out » proche du skate parc. Les espaces de jeux seront également réaménagés à l'école Village. Une autre zone de « work-out » pourrait aussi être intégrée dans la partie boisée du centre sportif du Blanché. Enfin, M. POMATTO souligne que le projet prévoit un accès à l'ensemble des espaces pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



Suite à l'annulation du rapport 4.1, Mme LE GOFF demande d'enlever ce rapport stipulé en page 1 / point 5 de la délibération.

M. POMATTO propose en effet de rayer le rapport du 2 septembre 2025 dans le texte de la délibération.

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la délibération.

La Présidente fait voter la délibération avec la modification demandée.

**Celle-ci est acceptée par 23 « oui », 0 « non », 1 abstention.**

#### **6. Propositions du Conseil administratif**

M JIMAJA et Mme TISSOT-BUCHOUX n'ont pas de proposition à transmettre.

M. POMATTO commente la présentation du budget 2026 qui est projetée et annexée au procès-verbal.

La Présidente demande le renvoi en commission des Finances et passe au vote.

**Celui-ci est acceptée à l'unanimité.**

#### **7. Grands travaux**

M. JIMAJA réitère l'information concernant la fermeture au trafic routier de la route de Ferney dans les deux sens entre le chemin des Morillons et l'avenue de l'Ariana. De plus, il informe que l'analyse des premiers résultats du monitoring du trafic du tunnel des Nations est en cours. Ces résultats seront diffusés et commentés dès qu'ils seront disponibles.

#### **8. Motions :**

##### **8.1 PLR « Protéger les habitants du surcroît du trafic routier dès la fermeture de la route de Ferney »**

La Présidente invite M. PETRACHKOV à procéder à la lecture de la motion. Celui-ci ajoute que depuis début septembre, des embouteillages sont fréquemment observés dans le tunnel des Nations. Il déplore que des mesures concrètes n'aient pas été prises en amont, notamment sur la base de données chiffrées, afin d'atténuer les nuisances et leurs conséquences.

M. GIROD indique que le parti LCVL pourrait accepter la motion à condition qu'un ajout soit apporté au point 1 au bas de la page en ajoutant »... en concertation avec les habitants et **les associations concernées** du Grand-Saconnex. »

M. DE JONG rappelle que les Verts avaient, en avril, demandé des mesures d'accompagnement afin de réduire les nuisances du trafic et demande ce que les PLR envisagent (au point 1) comme mesures d'accompagnement. De plus, il ajoute qu'il manque un « à » (...suite à la fermeture...) dans le titre.

M. SIMETH, représentant du PS, précise que son groupe acceptera la motion, même si le Conseil administratif estime avoir déjà pris les mesures nécessaires. Il demande toutefois que le dossier soit renvoyé au Conseil administratif et que la commission compétente soit convoquée.

M. JIMAJA, au nom du Conseil administratif, accueille la motion avec intérêt, mais regrette qu'aucune concertation préalable n'ait eu lieu avec le canton, la ville, le Conseil municipal et le Conseil administratif. Il rappelle que cela fait plusieurs années que le sujet est soulevé — notamment par M. Jean-Marc Comte, ancien Conseiller administratif, à l'époque — et que le manque de coordination avait été perçu comme une offense par les personnes concernées, encore présentes aujourd'hui. Il souligne que des démarches ont été entreprises et continueront à l'être. À titre d'exemple, l'Ancienne route, initialement en voie unique, a été rétablie en double voie pour permettre aux riverains d'Auguste Vilbert de rentrer chez eux. Le Conseil municipal a été alerté et saisi via la commission ATM afin de proposer des mesures, notamment le monitoring déjà transmis. Il insiste sur le fait que les



concertations sont toujours menées et que discussions collectives sont souhaitables. Il est toutefois heureux d'accueillir cette motion dans l'optique de l'étudier et de trouver des solutions.

La Présidente demande à M. PETRACHKOV de bien vouloir modifier la motion comme demandé.

M. PETRACHKOV confirme que les modifications seront apportées. Il précise également que le PLR a proposé quatre mesures concrètes, telles que la réduction de la vitesse et de l'intensité du trafic. Ces propositions pourraient donc être entièrement couvertes par cette motion. Il remercie toutefois les partis pour l'accueil favorable réservé à celle-ci.

La Présidente demande le renvoi de la motion au Conseil administratif et passe au vote.

**Celle-ci est accepté à l'unanimité.**

**8.2 PLR « Mettre en place une Charte de bonnes pratiques en matière de recrutement des futur-e-s candidat-e-s au CM et CA de la Ville du Grand-Saconnex »**

Mme PERROTIN DURET est invitée à lire la motion. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement, mais d'une charte que chaque parti devrait respecter. Elle souligne l'importance de suivre une ligne de bonne conduite, à définir en concertation avec une commission ad hoc, à l'image d'une charte sportive. Elle reconnaît que des événements malheureux peuvent survenir, mais considère cette démarche comme une manière de poser un cadre éthique.

La Présidente ouvre la discussion.

M. SIMETH (PS) exprime son opposition à la motion, estimant que le Conseil municipal n'a pas vocation à jouer un rôle de police. Il rappelle que les personnes qui souhaitent rejoindre un parti et siéger au Conseil municipal prêtent serment, ce qui rend la motion incohérente selon lui.

M. DE JONG (Les Verts) demande le renvoi de la motion à une prochaine séance du Conseil municipal, avec un exposé des motifs précisant les modalités d'admission et les éléments de fond.

M. GIROD (LCVL) rejette la motion, considérant qu'aucun parti n'est soumis à une charte ou à un règlement de ce type. Il estime que la motion n'a aucune utilité pratique et que le Conseil administratif confirmara qu'elle ne relève pas des compétences du Conseil municipal, en se référant aux articles 34 (droits politiques) et 36 (bases légales) de la Constitution suisse.

M. PONCET souligne que les certificats de bonnes vie et mœurs, lorsqu'ils sont trop anciens, ne sont pas pris en compte. Il indique que 99 % des certificats sont accordés, ce qui rend la mesure peu pertinente.

M. MAST (UDC) considère la motion comme superflue, estimant que les partis politiques disposent déjà de bonnes pratiques.

M. EYA NCHAMA ajoute que ce type de contrôle relève de la justice et non du Conseil municipal. Il demande au PLR de retirer la motion.

Mme CAVALIERI estime que la motion est anticonstitutionnelle, rappelant que le droit d'exercer une activité politique est garanti à chaque citoyen et que cela ne doit pas influencer le droit de siéger. Elle insiste sur la force de la démocratie directe en Suisse et juge que la motion n'a pas de sens.

M. PASCHE annonce que le PLR souhaite retirer la motion.

La Présidente annonce que la motion est retirée de l'ordre du jour.

**8.3 PLR « Soutien aux sociétés et associations locales dans les projets Carantec, Marronniers et Susette »**

La Présidente demande à M. BERENTES de lire la motion, ce dernier n'a rien à ajouter.

Mme NOZDRINA présente trois amendements :

1. Intégrer une référence explicite à la promotion économique.
2. Ajouter une disposition sur l'inscription.
3. Introduire une grille d'objectifs visant à garantir la transparence et la qualité.

M. BERENTES accepte volontiers ces propositions d'amendements.



M. DE JONG (Les Verts) estime que le texte devient trop complexe, notamment en lien avec les discussions déjà menées dans le cadre de la commission Aménagement du territoire et mobilité (ATM). M. SIMETH (PS) accepte la version initiale de la motion, considérant que les amendements proposés ont déjà été examinés en commission.

M. GIROD (LCVL) rappelle que la commission ATM travaille déjà sur le projet « rez actif ». Il propose que la motion soit renvoyée à ladite commission pour intégration dans ce projet.

M. JIMAJA remercie l'assemblée d'avoir relevé que le sujet est déjà à l'étude. Il précise que, concernant les associations, d'autres espaces seront également envisagés. Il suggère une collaboration étroite afin de prendre les bonnes décisions au bon moment. Il souligne que le tissu associatif mérite d'être soutenu, ce qui n'est actuellement pas le cas. Le Conseil administratif s'en remet à la décision du Conseil municipal.

La Présidente demande que les amendements proposés par l'UDC ne soient pas pris en compte et propose le renvoi de la motion telle quelle au Conseil administratif.

M. BERENTES approuve cette proposition.

M. GIROD demande s'il y aura deux votes distincts.

La Présidente confirme le renvoi de la motion au Conseil administratif dans sa version initiale.

M. JIMAJA demande une révision du règlement relatif aux motions si celle-ci est directement renvoyée en commission, ce qui n'est actuellement pas prévu dans le règlement.

M. DE JONG qui a le règlement sous les yeux cite l'article 39 à savoir :

- *La motion est une proposition écrite ou orale faite au Conseil municipal :*
  - *d'inviter le Conseil administratif ou une Commission à étudier un objet déterminé ;*
  - *de charger le Conseil administratif de prendre une mesure, de déposer un projet de délibération ou de rendre un rapport ;*
  - *de charger une Commission d'étudier un sujet déterminé et de rendre un rapport.*

M. DE JONG ajoute que les deux possibilités sont correctes.

La Présidente passe aux votes :

1. Renvoi de la motion au Conseil administratif dans sa version initiale :

**Refusé par 11 « oui », 17 « non » et 5 abstentions**

2. Renvoi de la motion à la commission Aménagement du Territoire, mobilité (ATM) dans sa version initiale :

**Accepté par 12 « oui », 11 « non » et 2 abstentions**

Aucune motion orale n'étant demandée la Présidente passe au point suivant.

## 9. Résolutions :

9.1 Résolution à l'attention du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève :

Laisser libre de toute construction les parcelles non encore bâties attenantes au parc du Marais, et ce dans la perspective d'agrandir ledit parc et de valoriser les espaces de pleine terre.

M. JIMAJA rappelle que le canton est propriétaire d'une parcelle située au Parc du Marais, envisagée pour accueillir une école spécialisée. Au début de l'été, un référendum n'a pas pu être lancé. L'idée de renoncer à cette parcelle a émergé, d'autant plus que le Plan directeur communal (PDCom) n'a pas été adopté par le Conseil d'Etat. Afin de respecter les ambitions de la commune et les alertes formulées par les associations, le Grand-Saconnex souhaite défendre auprès du Grand Conseil le maintien de cette parcelle dans son état actuel. Toutefois, la décision finale revient au canton, en tant que propriétaire.



Des démarches ont été entreprises depuis 1987, avec des demandes des Verts, puis des modifications en 1994, 1998, 2009 et 2010 concernant l'acquisition foncière. Le Grand-Saconnex est engagé sur ce dossier, notamment avec les projets Carantec, Susette (en cours d'étude) et les Marronniers. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil d'État insiste pour construire au Marais, une zone reconnue comme un îlot de fraîcheur, de verdure et de promenade pour les citoyens.

La résolution propose un vote ferme pour s'opposer à ce projet et demande le renvoi de la décision au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Il est également souligné que la rive droite est insuffisamment représentée au niveau législatif. Les élus doivent tenir compte des spécificités locales, telles que les nuisances liées à l'aéroport, à l'autoroute ou encore les odeurs de kérosène. Le Marais doit être considéré comme un territoire à préserver.

M. SIMETH déclare, en son nom, que les écoles spécialisées sont nécessaires, mais pas au Parc du Marais.

M. GIROD remercie M. JIMAJA, pour l'audition du 11 mars. Il regrette qu'aucune proposition concrète n'ait été formulée. Les associations de quartier ont présenté trois propositions, dont une quatrième qui engage à négocier un échange foncier avec le Grand-Saconnex. Une première possibilité existe : le secteur du « Chapeau-du-Curé », une zone de verdure située à proximité de l'école primaire de la Tour. Ce terrain, prévu pour des équipements communaux, est bien desservi, contrairement au Marais, qui souffre d'un déficit de mobilité.

M. JIMAJA rappelle que des députés ont déjà demandé si des parcelles pouvaient être échangées. Le Grand-Saconnex est une petite commune, et le canton s'est tourné vers elle sans envisager d'autres alternatives.

M. DE JONG s'interroge sur la stratégie adoptée estimant qu'une alternative serait préférable à un refus catégorique.

M. BOULMERKA évoque également le secteur du Chapeau du Curé, classé en zone de verdure, où se trouve une parcelle appartenant à l'État. Il s'agit d'une problématique qui dépend du niveau cantonal. Il partage l'avis de M. SIMETH et propose de réaffirmer cette position dans la résolution. Il souligne que la grande lisière du Marais limite la surface constructible.

M. GIROD confirme que le Chapeau-du-Curé est en zone de verdure selon le SITG, et qu'une construction y serait envisageable. Il cite M. Monnet, ancien magistrat, à ce sujet.

M. DE JONG précise que si le terrain est communal, une construction cantonale n'y serait pas possible.

M. EYA NCHAMA se déclare favorable à la résolution proposée.

M. JIMAJA affirme que la commune ne souhaite pas de construction au Marais. Il rappelle que l'État possède déjà des droits de construction sur le site de la Susette.

M. POMATTO s'oppose à la construction, soulignant que l'État dispose de peu de zones constructibles. Toutefois, le canton reste propriétaire.

M. BOULMERKA indique que c'est déjà une zone villa et qu'il y a de quoi ralentir le processus avec l'État. De plus il répond à M. GIROD, sur le fait que le Chapeau-du-Curé est une zone de verdure et destiné pour la réalisation de petits équipements communaux tels que WC publics, buvette.

M. GIROD conclut qu'en proposant une alternative, la commune montre son ouverture à la négociation face à un État disposant de nombreux leviers. Il demande l'amendement suivant :

- M. GIROD « *s'engager, pour le cas où l'État refuserait de vendre la parcelle n° 2086, à négocier un échange foncier permettant d'installer cet équipement cantonal sur un terrain en main de la Commune du Grand-Saconnex. A cet effet, une première possibilité existe au lieu-dit Le Chapeau-du-Curé où la Commune possède des terrains en zone de verdure : petits équipements communaux autorisés en raison de la présence à proximité de l'école primaire de la Tour.* »

La Présidente demande si des amendements peuvent être proposés.

M. JIMAJA n'est pas opposé, mais informe que la résolution a été rédigée par des experts et qu'elle est jugée complète dans sa version actuelle. Cette résolution s'oppose à la volonté de l'État d'imposer une décision unilatérale. Les parcelles sont nécessaires pour la commune, et une vérification par l'OCIRT



est souhaitée. L'État est informé, et le Grand Conseil devrait l'être également. L'ajout du Chapeau-du-Curé pourrait favoriser l'acceptation de la résolution.

La Présidente passe au vote avec l'ajout d'un amendement.

**Celle-ci est acceptée par 17 « oui », 0 « non et 6 abstentions.**

#### **9.2 Résolution relative au projet de 4<sup>e</sup> mise à jour du plan directeur cantonal « Genève 2030 »**

M. JIMAJA est invité à procéder à la lecture de la résolution. De plus il précise que cette résolution constitue une adaptation partielle répondant à deux mandats de la Confédération :

1. L'inscription des sites mondiaux de l'UNESCO.
2. L'intégration des projets de décharge dans le Plan directeur cantonal (PDCant).

Un remaniement complet a été effectué, valorisant notamment la fiche D06. Cette mise à jour concerne la quatrième révision du jour. Il est noté que la commune de GS ne figure pas parmi les sites recensés au patrimoine de l'UNESCO et qu'aucune décharge n'est prévue sur son territoire. La LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) est appliquée dans le cadre de cette mise à jour.

Aucune remarque n'est formulée, et la résolution est adoptée sans observation. Il est également rappelé le maintien du schéma de mise à jour du 12 juin 2017.

La Présidente ouvre la discussion.

M. BOULMERKA s'interroge sur la nécessité de rappeler la mise à jour de 2017. Il précise, concernant le deuxième point, que le Conseil municipal décide de préaviser favorablement.

M. GIROD (LCVL) indique que son groupe accepte la résolution et remercie M. JIMAJA pour avoir intégré l'historique dans le texte.

La Présidente passe au vote de la résolution.

**Celle-ci est acceptée à l'unanimité.**

#### **10. Questions des Conseillers municipaux**

M. JIMAJA signale que l'information concernant la demande de réaménagement de l'axe utilisé par des vélos et trottinettes, vers l'UIT engendrant une situation potentiellement dangereuse, sera transmise au service SATPE.

Concernant les secteurs de Chez Nina et Sonnex, le renvoi au SATPE est également proposé, tout en rappelant qu'il s'agit d'une zone privée.

M. JIMAJA évoque également la borne historique : les services compétents sont actuellement mobilisés et l'entreprise concernée a été interpellée.

Mme Suzanne FRATERNALI demande si le Conseil administratif envisageait des aménagements au chemin du Pommier à la rue Sonnex pour la traversée des piétons.

M. Valentino CAVALIERI demande ce que le Conseil administratif va faire concernant la borne endommagée par une entreprise lors de travaux à la Voie de Gex ?

Mme GIROD demande pourquoi, dans le quartier du Pommier, les 8 îlots installés en 2024 en remplacement de 16 places de parking — censés apporter ombre et fraîcheur — ne sont aujourd'hui couverts que de mauvaises herbes.

M. DE JONG revient sur la motion des Verts du 15.10.2018 intitulée « Pour une serre bio-aquaponique connectée au Grand-Saconnex » et demande si le Service des Parcs dispose désormais des résultats de l'étude, précédemment en cours.

M. DE JONG demande si les terrains de football de Palexpo et de l'Ecole Place, actuellement en très mauvais état, vont être refait ?

M. POMATTO indique qu'une demande de remise en état des terrains de football du parc Sarasin a été adressée au service des parcs. Toutefois, les travaux sont coûteux et complexes, car les terrains ont servi de parking pour Palexpo, rendant le sol très compact. Leur assainissement et aération sont donc difficiles.



Mme TISSOT-BUCHOUX précise que ces terrains sont fréquemment occupés, ce qui complique la planification des travaux.

Mme CAVALIERI demande si le reste du chemin du Jonc, partiellement restauré et sur lequel la commune dispose d'un droit de passage, sera également réaménagé. Ce tronçon est notamment emprunté par les cyclistes et les piétons pour rejoindre l'aéroport.

M. EYA NCHAMA demande jusqu'à quelle date les travaux au Château Pictet sont prévus, et pourquoi ils sont réalisés en parallèle avec ceux du TNGS.

M. JIMAJA répond qu'il est préférable de réaliser tous les travaux simultanément afin d'éviter leur étalement dans le temps.

M. GIROD demande au Conseil administratif quel est le protocole d'installation des drapeaux dans la commune, constatant que la tradition de les hisser ponctuellement le 1er août et lors de la fête des écoles ne semble plus appliquée.

M. BOULMERKA demande si, sur la route de Ferney, il est uniquement prévu de remblayer le trou ou si une construction est envisagée.

M. JIMAJA indique que c'est uniquement un remblaiement du trou qui est prévu pour l'instant.

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

### **11.1 Pétition « Non à l'école prison »**

Mme CAVALIERI est invitée à procéder à la lecture de la pétition.

Ouverture de la discussion.

M. GIROD rappelle que M. Domingos FERREIRA avait exprimé le souhait d'obtenir des informations sur le Centre fédéral d'asile (CFA), notamment concernant le nombre d'enfants scolarisés ou non dans la commune. Il souligne que cette demande est complémentaire à la pétition. Une visite a eu lieu, permettant aux participants de constater la situation sur place et de formuler des commentaires. Il pose également la question de savoir si les écoles de la commune bénéficieront ou non des services du CFA, et propose que Mme HILTPOLD, Conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), soit invitée à s'exprimer à ce sujet.

Mme TISSOT-BUCHOUX regrette le manque d'engouement de l'ensemble du Conseil municipal pour cette visite, qui aurait mérité une plus grande mobilisation.

La Présidente partage ce regret, précisant que la visite, organisée sur deux jours par groupes de 15 personnes, n'a pas suscité l'intérêt attendu. Elle tient à souligner que le CFA n'est en aucun cas une prison, et que les classes et les espaces sont bien aménagés.

La Présidente propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

### **11.2 Autres propositions**

Mme STUDER propose que, pour l'approbation des procès-verbaux, les fautes de frappe, d'orthographe et les noms de famille incorrects soient transmis par courriel à Mme MACHERET avant la séance du Conseil municipal, afin que seules les questions de fond soient abordées lors de la séance.

M. SEMLALI n'étant pas satisfait de la réponse à sa question du 23 juin 2025 concernant la mise en place de filets à l'Agorespace, à savoir que des grillages sont déjà en place à cet emplacement. Il propose donc de mettre des filets au-dessus de l'Agorespace.

M. DE JONG propose que la subvention en faveur des citoyens de la commune lors d'un achat d'un vélo soit de nouveau mis en place.

M. JIMAJA répond que cette subvention est actuellement active.

M. DE JONG propose d'installer un vestiaire sécurisé au Théâtre du Douze dix-huit.

M. DE JONG propose de revoir et d'améliorer l'aménagement de la zone partagée entre piétons et cyclistes devant l'École de la Tour, actuellement inadaptée.



M. DE JONG propose de rendre plus lisible le panneau d'obligation de tourner à gauche sur la Voie du Coin, au croisement de l'Ancienne Route, car sa visibilité insuffisante entraîne des manœuvres à droite non conformes.

Mme CAVALIERI propose de mettre à jour le site de la commune concernant la location ponctuelle de vélo, dont les cartes datent de 2016 et renvoient au service "Vélo Spot", qui ne semble plus opérationnel. Dans le cadre de VéloPartage, elle suggère également d'augmenter les stations des vélos "Donkey Republic" disponibles dans la commune, ainsi que le nombre de vélos disponibles. Actuellement, un seul vélo est disponible à la location sur la commune du Grand-Saconnex, il se trouve près de la Maison des médecins. Cela l'amène à recommander un élargissement de l'offre.

M. EYA NCHAMA propose que seul le nom du suppléant soit mentionné lors du remplacement d'un membre du Conseil municipal en séance plénière.

M. E. STEINER propose qu'au vu des erreurs relevées dans les procès-verbaux des 2 et 23 juin 2025, d'assurer lui-même la relecture officielle des prochains PV, avant leur envoi aux membres du Conseil municipal.

M. POMATTO propose l'utilisation de CHAT GPT pour les corrections.

Mme CAVALIERI propose qu'un soutien soit apporté à la Secrétaire en charge du Conseil municipal pour les procès-verbaux.

Mme ECKERT propose que le Conseil administratif associe la nouvelle Commission Économie et Formation ainsi que la Commission Aménagement du territoire, Mobilité aux différentes phases d'étude et de développement de la stratégie des "Rez-de-Chaussée" en ville du Grand-Saconnex. Elle suggère également de préciser que le concept REZ ACTIF valorise les arcades et espaces en rez-de-chaussée dédiés aux activités commerciales, artisanales, de services et associatives. Cette approche s'inscrit pleinement dans la mission de la Commission Économie et Formation, qui vise à stimuler l'économie locale dans une perspective de développement durable sur le territoire communal.

Mme ECKERT propose que le Conseil administratif invite la police municipale à présenter à la Commission Prévention sécurité en début de la nouvelle législature leurs activités, leur contexte d'intervention et, le cas échéant, des statistiques, afin d'aborder les enjeux de sécurité, de proximité et de prévention de terrain, et d'échanger sur ces sujets.

Mme ECKERT propose de prolonger la durée de stationnement autorisée aux bornes de recharge SIG, qui sont à recharge lente, à 4 heures au lieu des 2 heures actuellement en vigueur. Elle considère que le délai actuel ne permet pas une recharge complète des véhicules électriques, d'autant plus que ces bornes sont situées en zone bleue. De leur côté, les SIG recommandent une recharge à 80 % afin de préserver la durée de vie des batteries.

## **12. Communications et divers**

### **12.1 Agenda des manifestations**

- 21 septembre 2025 – Tournoi de football des élus
- 7 ou 8 octobre ou 12 novembre 2025 – Auditorium du CERN / Présentation
- 16 décembre 2025 – Soirée des jetons
- 23 mai 2026 – Journée de la Présidente

### **12.2 Autres communications / Remarques**

M. SIMETH informe l'assemblée qu'en lien avec l'organisation du tournoi de football des élus, il souhaite, en collaboration avec M. SEMLALI, constituer une équipe représentant la commune. Il invite les personnes intéressées à venir s'inscrire auprès de lui ce soir.

La Présidente demande si le tournoi serait mixte.

M. BERENTES demande à M. SIMETH si le tournoi des élus peut être élargi et inclure également les membres suppléants.

M. SEMLALI indique avoir été particulièrement offensé par l'audit demandé à l'égard du parti des Verts. Il estime que remettre ainsi en question les élections est totalement déplacé.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 23h44.



Alessia CAVALIERI  
La Secrétaire

Carole STUDER  
La Présidente



Ville du Grand-Saconnex

## Budget 2026

Séance Conseil municipal  
15 septembre 2025

ANNEXE I

Service des finances et de la promotion économique / AMA



## Table des matières

- Compte de résultats 2026 ;
- Postes supplémentaires ;
- Calendrier des séances.





## Compte de résultats 2026

	Rubriques	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget 2026			Ecart vs Bdg 2025	
		2022	2023	2024	2025	Courant	Ponctuels	Total	CHF	%
30	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>44'037</b>	<b>44'482</b>	<b>45'822</b>	<b>48'402</b>	<b>48'237</b>	<b>1'214</b>	<b>49'452</b>	<b>1'049</b>	<b>2.3%</b>
31	Charges de personnel	12'316	12'820	13'669	14'203	14'348	25	14'373	170	1%
33	Charges de biens et services et autres charges	12'137	10'939	11'762	12'089	10'660	1'174	11'835	-254	-2%
36	Amortissements du patrimoine administratif	4'888	4'885	4'703	5'542	5'518		5'518	-24	-1%
40	Charges de transfert	14'696	15'838	15'687	16'569	17'711	15	17'726	1'157	7%
42	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>37'180</b>	<b>43'634</b>	<b>47'458</b>	<b>46'111</b>	<b>47'403</b>	<b>10</b>	<b>47'413</b>	<b>1'303</b>	<b>2.7%</b>
43	Revenus fiscaux	33'615	39'382	40'495	40'916	40'169		40'169	-747	-2%
44	Taxes	2'109	2'592	2'389	2'161	2'210		2'210	49	2%
45	Revenus divers	106	88	18	85	15		15	-70	-398%
46	Revenus de transfert	1'350	1'572	4'556	2'949	5'010	10	5'020	2'071	45%
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-6'857</b>	<b>-847</b>	<b>1'636</b>	<b>-2'292</b>	<b>-834</b>	<b>-1'204</b>	<b>-2'038</b>	<b>253</b>	<b>15%</b>
34	Charges financières	3'224	1'403	1'140	1'158	1'350	100	1'450	292	26%
44	Revenus financiers	15'984	3'638	3'556	3'519	3'515		3'515	-4	0%
	<b>Résultat financier</b>	<b>12'760</b>	<b>2'236</b>	<b>2'416</b>	<b>2'362</b>	<b>2'166</b>	<b>-100</b>	<b>2'066</b>	<b>-296</b>	<b>-12%</b>
	<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5'903</b>	<b>1'388</b>	<b>4'052</b>	<b>70</b>	<b>1'332</b>	<b>-1'304</b>	<b>28</b>	<b>-42</b>	<b>-1%</b>
38	Charges extraordinaires	3'000	1'350	3'000					-3'000	-100%
48	Revenus extraordinaires								<b>3'000</b>	<b>-100%</b>
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-3'000</b>	<b>-1'350</b>	<b>-3'000</b>						
	<b>RESULTATTOTAL</b>	<b>2'903</b>	<b>38</b>	<b>1'052</b>	<b>70</b>	<b>1'332</b>	<b>-1'304</b>	<b>28</b>	<b>-42</b>	<b>-4%</b>

Nous sommes encore en attente des estimations du mois d'octobre

1



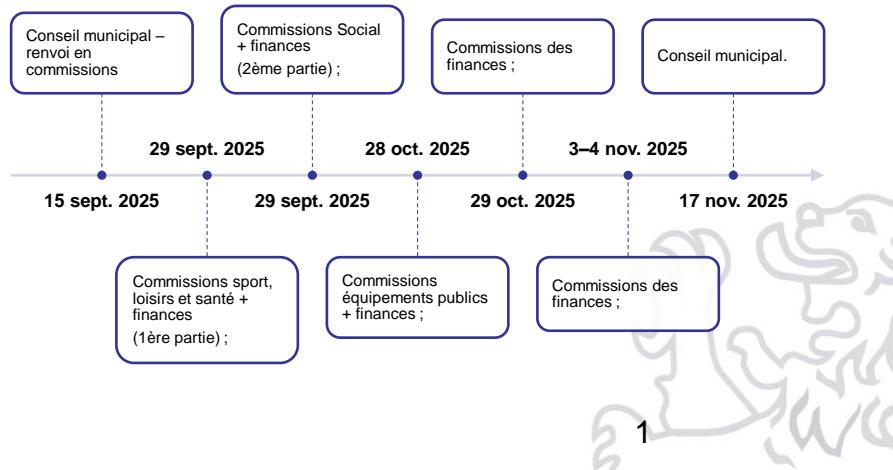
## Postes supplémentaires

Libellé	Taux 100%	Dès le
Pérennisation augmentation taux resp. informatique	0.3	01.01.2026
Augmentation taux déléguée à la vie locale et associative	0.1	01.01.2026
Augmentation taux travailleur social communautaire	0.1	01.01.2026
Nouveau poste APM	1	01.06.2025
Nouveau poste APM	1	01.06.2026
Chargé de projet Parcs	1	01.01.2026
Secrétaire général adjoint	1	01.06.2026
<b>Total</b>	<b>4.5</b>	

1



## Calendrier des séances



**Merci beaucoup**